

Un défi fondamental La salinisation des sols en Camargue



ELEMENTS DE CONTEXTE

Depuis 200 ans, la Camargue est le siège de grands travaux qui ont cloisonné les espaces.

En 1848, la Camargue allait de Port Saint Louis à Lunel et Mauguio (la communication se faisait entre le Vistre et le canal de la Radelle, plus le Vidourle et le Petit Rhône), un territoire servi en eau douce.

L'astuce était de faire transiter l'eau du Rhône, du Vidourle et du Vistre par les marais et les étangs littoraux. L'excédent sortait à la mer par l'intermédiaire d'un grau ouvert sur le cordon dunaire et la plage tout à fait naturellement sous la pression des eaux lagunaires. L'eau résiduelle restait ainsi dans les étangs pour une hauteur moyenne de 1 m (en fonction du niveau du sol NGF), pendant environ 8 mois de l'année, jusqu'à évaporation plus ou moins complète.

Depuis 2003, suite aux dernières inondations du Rhône, les notions de solidarité amont-aval et rive droite-rive gauche ont servi de socle à la gestion de la crise et des aménagements. Le rôle des ASA d'évacuation des eaux a été reconnu dans le cadre de la lutte contre le sel.

Aujourd'hui, l'eau de mer entre par différents canaux reliés à la mer et l'eau douce du fleuve est dirigée directement à la mer pour devenir salée. La ressource est très difficilement utilisable, sauf pour ceux pour qui elle est gratuite.

Ce problème multifactoriel est de surcroît aggravé par le changement climatique. Depuis 2 ans, il ne pleut presque plus en automne et en hiver. Ces pluies ont pour vocation de lessiver le sel qui remonte avec la pression de la nappe salée. Ce phénomène se combine avec une gestion dégradée des réseaux d'amenée et de sortie des eaux.

A l'été 2022, ces remontées de sels ont détruit 500 ha de vigne sur un vignoble de 2.800 ha et touchent aujourd'hui l'ensemble du périmètre de la Camargue gardoise, y compris loin des côtes. A terme, c'est l'ensemble de l'agriculture camarguaise (riz, vin, élevage, arboriculture), de l'économie qu'elle génère (notamment touristique) et de la biodiversité qui sont menacées.

Le paradoxe est d'autant plus fort que chaque année, 55 milliards de m³ d'eau douce du Rhône sont renvoyés à la mer, sans mieux répartir la ressource sur un territoire qui s'y prête parfaitement.

Un défi fondamental

La salinisation des sols en Camargue

DES SOLUTIONS IDENTIFIEES

Par-delà l'urgence, il est fondamental d'envisager un plan global de gestion des eaux face au changement climatique que nous commençons déjà à subir, révélateur d'une gestion concertée en crise.

Des solutions concrètes sont pourtant identifiées pour traiter durablement cette situation :

1. Le transit massif de l'eau douce du petit Rhône par les étangs et les marais avant d'être restituée au Rhône et à la mer.
2. La gestion coordonnée des masses d'eau douce entre tous les usages : agricole, cynégétique, environnementaux.
3. La contractualisation avec les ASA pour les services écosystémiques rendus pour la circulation et gestion des eaux tant sur les questions de financements aux investissements (matériel hydraulique des stations de pompage, entretien des roubines et canaux) que les moyens humains et financiers nécessaires au fonctionnement de ces structures collectives.
4. Le soutien de la mise en culture des parcelles en riz afin de reconstituer des masses d'eau douce pour peser sur la nappe salée avec un objectif de 5.000 ha de plus de rizières en petite Camargue pour retrouver un état de salinité bien inférieur à celui des années 1990.
5. L'accès à l'irrigation en goutte à goutte à la portée de toutes les productions pérennes par un maillage complet du « plateau » avec en complément des tests d'aspersion.
6. La participation effective de l'Agence de l'Eau RMC aux études et à l'élaboration des solutions.
7. Les dérogations AERMC pour le paiement de la redevance prélèvement d'eau par les ASA, dans le cadre d'une prescription administrative (préservation d'écosystèmes aquatiques, réalimentation des milieux naturels...)
8. Les possibilités de barrage anti-sel sur l'étang du Ponant et le renforcement du barrage anti-sel du Vistre et la retenue des eaux douces du Vistre en lagunage sur les étangs limitrophes avant renvoi à la mer
9. La retenue de l'eau douce du Vidourle au-dessus des portes (Vidourle canal) afin de garder l'eau douce 5 kms au sud de St Laurent d'Aigouze ?
10. La diminution de la salinité dans le canal du Rhône à Sète en augmentant le flux d'eau douce par les VNF en quantité importante.

Deux missions interministérielles ont traité de l'avenir de la Camargue et de l'opportunité d'un Parc naturel national.

Parce que l'enjeu dépasse une approche sectorielle et locale, sur le moyen et long terme il est urgent d'établir un nouveau règlement de gestion des eaux et un plan d'investissements d'ampleur nationale, seul garant du maintien des équilibres agroécologiques de la Camargue.